



Programme de Formation SST

Formation Initiale du Sauveteur Secouriste du Travail

*(Référentiel INRS V7-01/2020 et
Recommandations Techniques pour le SST durant la pandémie V20112020)*

PUBLICS : Salariés de l'entreprise en charge des premiers secours. **Groupe de 4 personnes minimum à 10 maximum.**

PRE REQUIS : Etre apte médicalement.

DUREE : 14 heures (il conviendra d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)

OBJECTIFS :

- 1 / Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- 2/ Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

COÛT : Voir selon devis joint ou tableau des tarifs.

CONTENUS :

► **Domaine de compétence 1 :** Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- a. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- b. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- a. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- b. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- c. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- a. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- b. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- c. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Si difficulté d'apprentissage ou handicap, contactez Mme TRUC Noémie au 04.32.61.02.33 ou par mail à gestion@sesame-formations.fr

Société d'Enseignement Services Assistance Maintenance Etudes
12 Rue du BARIOT – 84800 LAGNES – Tél. :04 32 61 02 33 – Mail : administration@sesame-formations.fr
CENTRE DE FORMATION ENREGISTRE PAR L'ETAT SOUS LE N° 93840158884

S.A.R.L. au capital de 15.244,90 Euros – RCS Avignon B 407 534 304 – SIRET : 407 534 304 00024 – Code APE : 8559B – TVA Intracommunautaire : FR 83 407 534 304

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- a. Définir les différents éléments du message d'alerte
- b. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- c. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- a. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- b. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- c. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

► Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- a. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- b. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- a. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- b. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- a. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- b. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- c. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

► Séquence spéciale COVID :

- Les mesures barrières au travail
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique
- Comment porter correctement un masque et le retirer
- Comment mettre des gants et les retirer
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19
- L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

DELAIS D'ACCES : En adaptation avec vos disponibilités et celles du formateur /formatrice.

Si difficulté d'apprentissage ou handicap, contactez Mme TRUC Noémie au 04.32.61.02.33 ou par mail à gestion@sesame-formations.fr

Société d'Enseignement Services Assistance Maintenance Etudes
12 Rue du BARIOT – 84800 LAGNES – Tél. :04 32 61 02 33 – Mail : administration@sesame-formations.fr
CENTRE DE FORMATION ENREGISTRE PAR L'ETAT SOUS LE N° 93840158884

S.A.R.L. au capital de 15.244,90 €uros – RCS Avignon B 407 534 304 – SIRET : 407 534 304 00024 – Code APE : 8559B – TVA Intracommunautaire : FR 83 407 534 304

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Une salle de cours équipée d'un rétroprojecteur et/ou paperboard

Mannequins : adulte, enfant, nourrisson

Défibriateur

Maquillage de simulation d'accident

Pédagogie active centrée sur l'apprenant avec mise en œuvre de méthodes actives : Mises en situation, simulations, échanges, ...

EVALUATION CERTIFICATIVE :

L'évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation tout au long de la formation et donne lui à la certification finale.

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par le Centre de Formation SESAME.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d'allègement cosigné par l'entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) », conformément à la réglementation en vigueur.

RECYCLAGE : Tous les 2 ans

VOTRE FORMATEUR / FORMATRICE :

Nos formateurs Secourisme sont des pompiers en activité depuis plus de 10 ans et formateurs depuis plus de 8 ans. Ils maîtrisent ainsi parfaitement les gestes et nouveaux matériels (défibriateurs, etc.) en situation réelle.

Si difficulté d'apprentissage ou handicap, contactez Mme TRUC Noémie au 04.32.61.02.33 ou par mail à gestion@sesame-formations.fr

Société d'Enseignement Services Assistance Maintenance Etudes
12 Rue du BARIOT – 84800 LAGNES – Tél. : 04 32 61 02 33 – Mail : administration@sesame-formations.fr
CENTRE DE FORMATION ENREGISTRE PAR L'ETAT SOUS LE N° 93840158884

S.A.R.L. au capital de 15.244,90 Euros – RCS Avignon B 407 534 304 – SIRET : 407 534 304 00024 – Code APE : 8559B – TVA Intracommunautaire : FR 83 407 534 304